Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500077-20260303-D2026_02-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 03/03/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 3 Mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 26/02/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, LETOURNOUX Isabelle, MIRAMONT Aurélie, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations :

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/02 – Commune Affectation du résultat 2025- report du solde d'exécution 2025

Le Conseil Municipal délibère et décide à **l'UNANIMITE** d'affecter les résultats au budget 2025 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement de **50 192,90 €** : affectation de 15 000 € au compte R 002 et de 35 192,90 € au compte 1068.

Report du solde d'exécution d'investissement de **218 048,15 €** au compte R 001.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** l'affectation du résultat 2025 et le report du solde d'exécution 2025.

Le Maire
Youri MOYSAN

Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno